1er semestre 2018

Couleur Boutonne

Rue Gambetta

LE MOT DU MAIRE

Comme chaque semestre, vous allez prendre connaissance des nouvelles de la commune à travers ce bulletin. Ce numéro vous donnera notamment les orientations de la municipalité, des informations sur les préoccupations actuelles. Mais avant de développer ces différents thèmes, je tiens à vous souhaiter une bonne année 2018 et vous présente, au nom de tous les élus et de tous les agents, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de sérénité.

Je mentionne « la sérénité » car, comme le disait le philosophe Henri-Frédéric Amiel, ***« Le vrai nom du bonheur est la sérénité ».*** *Alors, tendons vers cette sérénité.*

Ce terme n'est pas celui qui caractérise actuellement le plus la vie des collectivités ; tant les réformes récentes bousculent les repères traditionnels et les efforts demandés augmentent la difficulté de gérer ces collectivités. Face à cela, il n'y a pas de fatalisme. Nous devons et devrons nous adapter pour vous défendre toujours au mieux et assurer un avenir positif à notre milieu rural.

Nous y travaillons ardemment.

Notre commune est d'ailleurs classée parmi celles qui ont un endettement relativement faible, malgré les travaux importants que nous réalisons. Cette situation positive ne nous autorise pas à attendre pour autant. Nous devons préparer l'avenir au mieux. D'une part, préparer l'avenir, c'est aussi faciliter le développement économique et défendre le commerce local. Dans ce domaine, la commune vient de signer une convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui permettra de travailler activement dans ce domaine. Un article explique également les objectifs de cette démarche.

D'autre part, le regroupement avec d'autres communes est une réflexion actuelle, que nous souhaitons explorer. Un article exposera, dans ce numéro, les raisons de cette démarche.

Par ailleurs, vous savez que la valorisation du patrimoine est un axe fort du développement de notre commune. Nous ferons également le point dans ce domaine ; les dernières décisions prises étant précisées.

Ces quelques mots d'introduction traitent de sujets assez complexes, qui méritent des explications claires. J'espère que ces articles vous permettront de comprendre, de vous forger un avis en tant que citoyen.

Aujourd'hui, la gestion d'une commune, d'une communauté de communes devient de plus en plus difficile, et demande une expertise certaine. En 16 ans de mandat d'élu dont 13 en qualité de maire, j'ai constaté cette évolution.

Aujourd'hui, il faut sans cesse être à la recherche des aides pour les investissements, à la recherche de nouvelles façons de faire fonctionner nos services. Il faut sans cesse nous adapter, sans perdre l'essentiel, pour nous élus, qui est de servir au mieux notre population. Dans les années à venir, de grosses différences existeront entre collectivités ; entre celles qui auront su prendre le virage des réformes et celles qui auront fait du surplace et n'y arriveront plus.

Les 19 élus municipaux que nous sommes, accompagnés des agents, souhaitons continuer à faire partie du premier groupe de ces communes. C'est indispensable ; avant tout pour tous nos concitoyens.

Bonne lecture

Fabrice MICHELET

Chef-Boutonne
Entre source et nature

DIFFÉRENTS TRAVAUX POUR UN OBJECTIF COMMUN

L'année 2017 a rimé avec « travaux » dans notre commune. Deux gros chantiers ont été particulièrement visibles.

Tout d'abord, **la mairie** a été complètement réhabilitée. Chacun s'accorde à dire que ce bâtiment a retrouvé son allure d'antan. L'intérieur est maintenant totalement adapté au fonctionnement d'un bâtiment public. Ce chantier représente un investissement de 1 385 000 € TTC. La part résiduelle de la commune, après déduction des subventions et du fonds de compensation de la TVA, est de 430 000 €. **Cette somme est parfaitement supportable pour notre collectivité pour les années à venir, sans conséquence négative.** De plus, nous bénéficions d'un prêt à taux 0% pour financer cette part à notre charge.

La mairie en travaux

Plus de 100 personnes sont venues lors des 2 visites du chantier programmées et cela fait plaisir de voir l'intérêt que vous portez à la maison commune. Une autre visite sera bien évidemment possible lors de l'inauguration, qui devrait avoir lieu au printemps.

La tour « est » **du château** a été aussi en travaux durant une longue partie de l'année 2017. La charpente a été renforcée, la couverture refaite à neuf. Seul le crépi reste à faire et sera réalisé au printemps. Le retard pris dans les dernières semaines de novembre n'a pas permis de le faire en fin d'année, sans risques, au vu de la météo.

Par ailleurs, la première tranche a permis de rendre plus accessible le rez-de-chaussée avec l'installation d'une plateforme élévatrice destinée aux personnes à mobilité réduite, puis d'installer à l'ouest, de nouvelles toilettes.

Début 2018, place aux travaux sur le corps de logis. La couverture, la charpente et les façades seront entièrement rénovées. Ce château est pour beaucoup de Chef-Boutonnais, le repère principal de la commune avec son site. Afin de partager cette volonté de mettre en lumière ce joyau de la Renaissance, nous avons souhaité **lancer une souscription publique en faveur de la rénovation du corps de logis**, auprès de la Fondation du Patrimoine. Nous avions lancé une consultation similaire pour l'église Notre-Dame en 2013. Au-delà de l'intérêt fiscal, chacun peut ainsi contribuer à la rénovation de château. Tous les renseignements pour cette souscription publique seront disponibles rapidement en mairie et sur le site de la Fondation du Patrimoine.

Le château en travaux

D'autres chantiers, moins importants financièrement, ont été réalisés aussi au cours de l'année et contribuent à la rénovation du patrimoine communal : la terrasse de la salle Raymond Quiard, la réfection de la cuisine de cette même salle, la salle Camille Ricard du Centre Culturel. Ces deux dernières rénovations ont été réalisées par les agents communaux.

Cette fin d'année a vu aussi le début de la valorisation du quartier de la Plaine, avec la démolition du château d'eau, la réfection de la rue Gambetta, enfin praticable et la création d'un parvis pavé devant l'église Notre-Dame, donnant ainsi un aspect plus qualitatif à l'entrée principale. Dès le début de l'année, l'enfouissement des réseaux sur cette place, dans les rues Gontaut Biron et Hippolyte Hairaud sera réalisé. Tous ces travaux valoriseront ce quartier authentique de la commune, source de la Boutonne.

Enfin, notre travail sur la valorisation des patrimoines privés, avec l'instauration de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) touche à sa fin et sa mise en application devrait intervenir au printemps. Avec ces nouvelles dispositions, vous pourrez, préalablement à tous travaux extérieurs (ravalement de façades, changement d'ouvertures, peinture des ouvrants…), savoir ce qui est possible de faire ou non ; sans courir le risque après le dépôt de votre demande, d'un refus. Nous communiquerons précisément sur ces modalités et nous espérons mettre en place des permanences à Chef-Boutonne avec un technicien, mis à disposition par les services de l'Architecte des Bâtiments de France.

Notre objectif est de valoriser le patrimoine de la commune qui est une valeur essentielle : le patrimoine collectif et le patrimoine privé. Ensemble, nous y arriverons.

C'est l'intérêt de tous que notre commune embellisse.

Des moyens financiers pour y faire face

De nombreuses personnes se posent la question de savoir comment la municipalité peut financer parallèlement tous ces investissements. Tout d'abord, tous ces travaux ne sont possibles que parce que l'équipe municipale a fait le choix de contenir les charges de fonctionnement, au profit d'une marge de manœuvre facilitant l'investissement. D'autre part, la gestion pointue des emprunts permet aussi de dégager de la souplesse budgétaire. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des remboursements d'emprunt de la mairie.

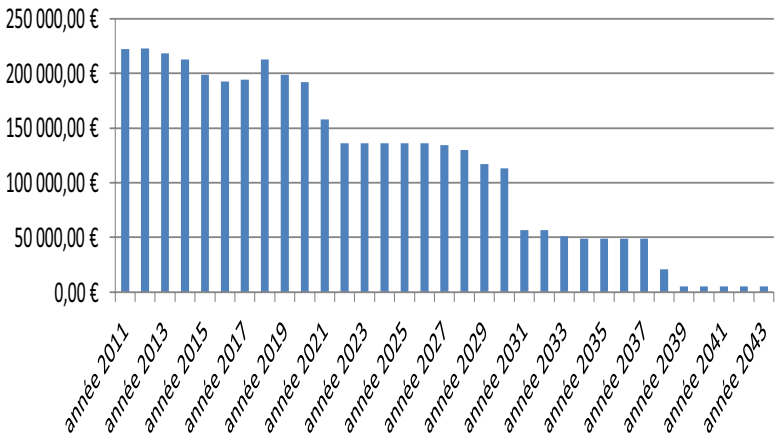

En 2018, en incluant les remboursements des nouveaux emprunts (mairie, château), l'annuité sera de 212 800 € ; moins élevée que celles de 2012, 2013 et 2014. **Notre structuration des emprunts permet donc d'investir** sans pour autant voir augmenter le niveau de remboursement annuel. Dès 2019, cette annuité passera à 199 000 €. Cette différence avec 2018 permettrait donc de continuer à investir sans risque.

Les remboursements, s'ils paraissent très élevés par rapport à ceux des ménages, sont à rapprocher de nos recettes de fonctionnement qui sont de l'ordre de 2 000 000 €. C'est comme si un ménage qui perçoit 2 000 € par mois a un emprunt avec une mensualité de 212 €. Ce qui est largement supportable.

Cette situation favorable pour notre commune est le fruit d'un travail commencé il y a plusieurs années, dont les conséquences se font sentir aujourd'hui. Nous continuerons donc à investir, même s'il convient d'être prudent. L'avenir d'une collectivité passe par les investissements qui en garantissent la pérennité.

RENFORCER LA VITALITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE CENTRE-BOURG

Beaucoup de reportages lors des journaux télévisés ou d'articles de journaux traitent du sujet de la désertification des centre-villes en France. Des vitrines restent fermées durant de nombreuses années. Face à cela, les pouvoirs publics, sous l'impulsion de l'Etat, souhaitent mettre en place une politique visant à renforcer l'attractivité de ces centres. **Mais rien ne se fera si les communes ne s'emparent pas totalement de cette problématique.**

Dans notre commune, nous sommes « privilégiés » car la situation géographique des deux grandes surfaces, en centre-ville, favorise indéniablement la présence de commerces dans ce même lieu. Beaucoup de communes, pour lesquelles les grandes surfaces sont en périphérie du bourg, voient leur centre s'éteindre… Savez-vous qu'autour de la place Cail, pas moins de 85 emplois sont présents, dans les différentes entités ?

Mais cette situation reste fragile. Nous devons collectivement préparer l'avenir, anticiper pour que demain, des commerces existent toujours et puissent être accueillis dans de bonnes conditions.

Pour cela, la commune doit prendre ses responsabilités.

Nous savons que le commerce, dans notre commune, se concentre fortement place Cail. Deux immeubles contigus, vacants, et dont l'un était à vendre, ont donc fait l'objet d'une réflexion : il s'agit de celui de l'ancienne boulangerie Groscol et de l'immeuble adjacent.

Le Conseil Municipal a donc contractualisé un accord avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) du Poitou-Charentes, afin d'acheter ces immeubles.

Immeubles concernés par ce projet

Cet organisme public a pour objectif d'acquérir, pour les collectivités, les biens nécessaires à un projet de réhabilitation complète d'un quartier, par exemple. Ensuite, une fois le projet mûr et prêt pour la collectivité, l'EPF revend à cette dernière les immeubles concernés **au prix coûtant**.

A ce jour, le projet n'est pas prêt mais la volonté de créer des cellules commerciales au rez-de-chaussée, accessibles, modulables, est réelle. La commune avait déjà réalisé un projet similaire en 1992 de l'autre côté de la place, en construisant le bâtiment hébergeant trois commerces (café, magasin d'optique et maison de la presse). Et cela a bien fonctionné.

L'année 2018 sera réservée à la définition précise du projet avec l'ensemble des partenaires que nous jugerons nécessaires. Au premier rang de ceux-ci, se trouveront l'Etat et le Conseil Départemental, qui souhaitent accompagner les mouvements en faveur de la revitalisation des centre-bourgs.

Du travail en perspective mais ce projet est nécessaire à la vie dans la commune, favorisant l'attractivité de notre commune pour notre population.

Carrefour Grand'rue du Commerce et place Cail

UNE COMMUNE NOUVELLE ? ET POURQUOI PAS…

Entre 2015 et 2017, le nombre de communes en France est passé de 36 500 à 35 500 ; soit 1 000 de moins. Pour autant, la France compte 35% des communes de l'Europe (102 000), soit plus d'un tiers, sur 28 pays…

Notre commune, avec ses 2 215 habitants se trouve au 4169ème rang en terme de population, quand on considère que Paris, la plus peuplée, est au 1er rang ; ce qui place notre commune dans les 12% des communes les plus peuplées de France… Cela ne vous étonne-t-il pas ? Ces quelques chiffres sont uniquement ici pour vous montrer que le tissu communal est constitué de petites entités, voire de toutes petites entités qui, aujourd'hui semblent trop petites pour faire face aux défis qui se présentent devant nous et que nous devons relever.

L'Etat, depuis 1970, mais surtout depuis 2010, favorise au moyen de lois, le regroupement des communes, en octroyant notamment des dotations à un niveau plus haut. Mais au-delà de cette carotte financière à court terme, quel est l'intérêt de se regrouper pour le long terme ? Tout devient plus complexe dans la gestion administrative. Pour les toutes petites communes, cela devient très difficile : les secrétaires de mairie et les élus doivent faire face à toutes les obligations. Par ailleurs, l'Etat se déchargeant de plus en plus envers les collectivités de compétences, de formalités et de diverses responsabilités, **la commune doit rester le premier et le dernier rempart** pour sa population et être une porte d'entrée de qualité et de proximité. Mais pour cela, il faut se structurer, disposer d'équipes d'agents spécialisés. C'est en ce sens qu'une commune plus grande peut mieux répondre à cette nécessité.

Notre Conseil Municipal a parlé de cette possibilité plusieurs fois et tous les élus sont favorables à discuter avec nos voisins. Aujourd'hui, une réflexion est menée avec les communes de Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues, Tillou, la Bataille et Crézières. Cet ensemble constituerait une commune nouvelle de 3 100 habitants environ. Tout près de nous, Gournay-Loizé et les Alleuds ont fusionné au 1er janvier 2017 (création d'Alloinay). D'autres réflexions sont aussi en cours : Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay devraient se regrouper au 1er janvier 2019.

Pour notre part, **nous sommes au début de la démarche** et nous devons avancer dans les réflexions et savoir si ce périmètre semble être le plus adapté.

Certains peuvent craindre ces regroupements car ils pensent perdre « leur » identité. Le plus important est de savoir qu'une commune est une entité administrative. **Les bourgs, les villages existeront toujours**. Les animations présentes dans tous ces lieux doivent être préservées.

Nous allons donc continuer à travailler et vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de cette démarche ambitieuse, qui nous semble nécessaire et qui est surtout à partager.

Et vous, quel est votre avis ?

ORYCTOLAGUS CUNICULUS AUX VAUX

Où habite oryctolagus cuniculus aux Vaux ? Pour ceux qui s'y connaissent en classification scientifique des animaux, la réponse serait évidente. Pour ceux qui ne font pas partie des ces experts ce n'est pas si facile.

Le nom de genre *Oryctolagus* trouve son origine dans le grec *oruktês* signifiant « fouisseur » et *lagôs* désignant un lièvre. Le mot *cuniculus* dérive de l'ibère « *ko(n)niklos* ». En ancien français, cet animal s'appelait « connil » du latin *cuniculus*. Cependant le mot « connil », ou « connin » ressemblant trop à celui de con, avec tous ses sens, il fut supplanté au XV^{ème} siècle par « lapin ».

L'étymologie de « lapin » reste controversée mais est très vraisemblablement une interférence de « laper » qui veut dire « manger avec avidité » et de lapereau « petit lièvre ».

Bien sûr, le lapin habite une garenne et **aux Vaux se trouve la rue des Garennes**, qui fait une boucle à partir de la rue du Canton et surplombe la vallée des Vaux.

Rue des Garennes / Les Vaux

À l'origine, la garenne est un espace réservé à certaines espèces de gibier et où les animaux peuvent trouver pâture. Initialement non clos puis entouré par des enclos de murs ou des fossés d'eau, cet espace « garé » et « gardé » voit la prolifération d'animaux, dont les lièvres et lapins. Le seigneur s'y réserve le droit de chasse avec son « ban de garenne ». Il se réserve surtout le grand gibier, les paysans participant, plus ou moins légalement, à la capture des lapins par filets, lacets, collets ou trappes. La croissance de la population et le besoin en terres mettent un frein au développement des garennes : les ordonnances de Jean le Bon en dates du 28 décembre 1355 et du 3 mars 1356 interdisent d'accroître les anciennes garennes, d'en créer de nouvelles et obligent à les fermer. Charles VII, François I^{er} et Henri IV confirment cette évolution tandis que se développe la domestication du lapin en garennes forcées ou closes puis en clapiers surtout à partir du XIX^{ème} siècle.
Le droit de garenne est l'un des privilèges abolis dans la nuit du 4 août par l'Assemblée Nationale constituante en 1789. On peut ajouter qu'il y a aussi à Chef-Boutonne, une rue de la Garenne Guidée et une rue de la Petite Garenne.
La rue des Garennes aux Vaux nous rappelle un moment que le lapin était la viande la plus mangée par ceux qui avaient de petits moyens. Cependant les habitudes et les goûts changent et de nos jours, la consommation du lapin reste modeste. Seuls 45 % des ménages consomment du lapin, et la plupart en achètent une seule fois par an. Pour faire la comparaison, la consommation du lapin est de 1,3 kilo par an et par personne contre 24,6 kilos de volaille.
La rue des Garennes conserve son charme et cet article a contribué à connaitre l'origine de son nom.

22 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LE SECOND ŒUVRE

L'entreprise SOCOBAT est implantée à Chef-Boutonne route de Sauzé, dans la ZA des Grands Moutons. Reprise par Richard Augustin en août 2011, elle avait été créée par 4 associés : Jacques Flandrois, Jean Paul Mailloux, Gilles et Guy Sarrazin en septembre 1995.

Après un parcours dans la région parisienne, en tant que comptable, investir dans cette entreprise est un véritable choix avec un retour aux sources, dans la commune de son enfance.

Le secteur d'activité de cette entreprise est le second œuvre et plus spécialement la pose de plaques de plâtre et l'étanchéité à l'air ; ce qui permet au final de la construction, d'obtenir le label BBC (Bâtiment Basse Consommation). **L'entreprise est d'ailleurs qualifiée RGE et Qualibat**.

95% de son activité sont réalisés par l'obtention de marchés publics dans tous les domaines comme les salles de spectacle, les bâtiments à destination de soins et d'hospitalisation, ainsi que l'habitat.

Aujourd'hui l'entreprise emploie 32 salariés et travaille sur un secteur géographique correspondant au Poitou-Charentes.

SOCOBAT a de nombreuses références et pour ne citer que celles de notre secteur et les plus récentes, il faut énumérer à Chef-Boutonne la maison de santé et récemment la mairie ; à Sauzé-Vaussais, la médiathèque, la maison de Cœur du Poitou et sur le Pays Mellois, les ateliers relais de Melleran, Brioux, Melle et Sauzé et le siège de l'actuelle communauté de communes « Mellois en Poitou » (ancien hôpital de Melle).

Cette entreprise locale est reconnue dans son domaine d'activités et nous ne pouvons que nous réjouir de la présence d'entreprises comme celle-ci sur notre territoire.

Tél. 05 49 29 69 45.

LE SECOURS CATHOLIQUE, UNE ASSOCIATION ACTIVE

Comme dans chaque numéro, nous faisons un article sur une association Chef-Boutonnaise qui œuvre dans notre commune. Nous avons rencontré en Novembre : Le Secours Catholique.

Cette association caritative, locale et nationale, a été développée localement par Mesdames Gilberte Tapin et Irène Paris (aujourd'hui disparue). Elle est maintenant animée par Chantal Leduc et Nicole Boisson, qui constituent les dossiers d'aides individuelles, Pierre Sillon en assurant la comptabilité, tandis que Chantal Barateau et Béatrice Léon-Henri animent la boutique solidaire.

90 % de ses ressources proviennent de la générosité privée et 10 % du succès par ailleurs des évènements locaux comme le stand du marché de Noël, de la vente des bougies de Noël, celui de la brocante ou la vente de gâteaux à Pâques, mais aussi des ventes de la boutique.

Actuellement, 4 salariés de la Vienne et 2 des Deux-Sèvres, dépendant de la Délégation Deux-Sèvres-Vienne, accompagnent ces actions locales et aident les différents bénévoles dans leurs missions.

Les aides dont l'attribution nécessite de remplir les conditions d'accès, concernent des familles mono-parentales, des familles en difficultés ou des personnes isolées. Les dossiers simples sont gérés et attribués à Chef-Boutonne, car ils concernent surtout l'alimentaire (vérification des factures émises par les fournisseurs) ou l'énergie (eau ou électricité). Les cas plus complexes, sont examinés par la Commission de Niort.

Depuis le 1er janvier 2017, 65 dossiers ont été traités, contre 45 en 2016, un accroissement significatif des besoins est donc constaté. Suite à des demandes, des rendez-vous peuvent être organisés les jeudis à la Maison du Cèdre, et un contact téléphonique est par ailleurs assuré, dans la plus grande confidentialité et avec une écoute attentive.

Quant à la boutique solidaire, qui a été ouverte en septembre 2016, elle accueille tous les clients les lundis et mercredis après-midi, et les samedis toute la journée. Elle propose des vêtements, chaussures ou accessoires, adultes ou enfants, à des prix très bas, avec l'aide de 4 ou 5 bénévoles qui se relayent.

Des enseignes donnent des articles invendus neufs, des particuliers font des dons, et la fréquentation de cette boutique est en forte augmentation. 15 à 20 visiteurs s'y rendent chaque jour d'ouverture, peuvent y prendre un café dans une ambiance conviviale, et peuvent acheter du linge en bon état, lavé et repassé.

Une réflexion est en cours pour ajouter un nouvel après-midi d'ouverture et organiser des réunions conviviales tricot ou confection des cadeaux de Noël.

Tous les bénévoles qui œuvrent au sein de cette association sont signataires d'une Charte du Bénévole et reçoivent également une solide formation.

En 2018, deux actions sont déjà prévues : la grande braderie du 10 mars, une sortie « Musée » à Lusignan vers Avril ou Mai, la date n'étant pas encore choisie.

Des bénévoles dans la boutique

Saluer le travail de cette association nous paraît indispensable car sa proximité avec les personnes en difficultés leur apporte des solutions, ou des contacts dignes de les réconforter avec solidarité et respect.

Nous avons ressenti en les rencontrant leur engagement et noté une phrase qui les conduit à manifester leur sentiment envers l'humain « je donne aux autres et je reçois ».

Contacts Secours Catholique / Dossiers 06 86 60 56 38 ; Boutique 06 70 56 11 98.

La municipalité vous invite à la **cérémonie des vœux** qui se déroulera le **vendredi 12 janvier 2018 à 18h30** au Centre Culturel.

Merci de bien vouloir remplir ce bulletin d'inscription et de le renvoyer à la mairie ou envoyer un mail à : mairie@chef-boutonne.fr

Nom, Prénom ..... Nb de personnes .....

La municipalité vous souhaite une
Bonne Année 2018

AGENDA

JANVIER 2018	
Vendredi 12	Vœux de la Municipalité Centre Culturel - 18 h 30
Samedi 13	Vente de divers mobiliers (voir article dans Couleur à la Une)
Samedi 13	Soirée Zumba - APE - Centre Culturel à partir de 20 h
Dimanche 14	Assemblée Générale - Rêves et Envols Salle Raymond Quiard - 10 h
Mardi 16	Assemblée Générale - La Source Centre Culturel - 14 h
Vendredi 19	Assemblée Générale - Les Amis des Chaumias Salle Raymond Quiard - 20 h 30
Vendredi 19	Théâtre «Les Malédictions» - Scènes Nomades Centre Culturel - 20 h 30 (voir Couleur à la Une)
Samedi 20	Pot au feu avec Guy David et son accordéon Comité des Fêtes - Salle R. Quiard - 19 h 30
FÉVRIER 2018	
Samedi 3	Couscous - ARBRES Salle Raymond Quiard - 20 h
Jeudi 8	Assemblée Générale - FNAM Salle Raymond Quiard - 10 h
Samedi 10	Soirée Années 80 - Espoir de la Boutonne de Fontenille - Salle Raymond Quiard - 20 h
Samedi 17	Cassoulet - ACCA Salle Raymond Quiard - 20 h
Samedi 17	Repas Fruits de Mer - FC Boutonnais Gymnase - 20 h
Mardi 20	Pot au feu - La Source - Centre Culturel - 12 h
Samedi 24	Ouverture de la pêche - Etang de Javarzay - 8 h
MARS 2018	
Samedi 10	Spectacle « Variétés » - Comité des Fêtes, section Folie's Boutonnaises - Centre Culturel - 20 h 30
Dimanche 11	Spectacle « Variétés » - Comité des Fêtes, section Folie's Boutonnaises - Centre Culturel - 14 h 30
Dimanche 11	Loto - APE - Salle Raymond Quiard - 13 h
Dimanche 18	Assemblée Générale - Les Amis du Château Centre Culturel - 10 h
Vendredi 23	Don du Sang - Salle Raymond Quiard 16 h 30 à 19 h 30
Samedi 24	Repas - Section Judo du Foyer Culturel Salle Raymond Quiard - 20 h
Vendredi 30	Spectacle - Scènes Nomades - Centre Culturel
Samedi 31	Ouverture du Château de Javarzay
AVRIL 2018	
Mardi 3	Choucroute - La Source Salle Raymond Quiard - 12 h
MAI 2018	
Dimanche 6	« Les oiseaux migrateurs du territoire » PAH + CNRS+ GODS - Toute la journée
Mardi 8	Cérémonie Commémorative au Monument aux Morts
Samedi 12	Soirée moules frites - Espoir de la Boutonne de Fontenille - Salle Raymond Quiard - 20 h
JUIN 2018	
Samedi 2	Rassemblement départemental des Jeunes Sapeurs Pompiers - Complexe J. Courivaud Toute la journée
Samedi 2	Randonnée - ARBRES - Salle Raymond Quiard
Samedi 16	Fête des écoles - APE Complexe Jacques Courivaud
Dimanche 17	Brocante - FC Boutonnais - Site du Château Toute la journée
Du vendredi 22 au mercredi 27	Foire de Javarzay - Fête Foraine + Animations + Restauration - Pré de la Foire
Samedi 23	Fête de la Musique - Surfin'Boutonne Pré de la Foire - à partir de 20 h
Mardi 26	Foire aux Pirons - toute la journée
Mercredi 27	Feu d'artifice de la Foire de Javarzay - 22 h 45
Jeudi 28	Don du Sang - Salle Raymond Quiard 16 h 30 à 19 h 30
Samedi 30	Gala de Danse - Section Danse du Foyer Culturel - Centre Culturel - 17 h et 21 h

MAIRIE
7 avenue de l'Hôtel de Ville - 79110 Chef-Boutonne
Tél. 05 49 29 80 04
mairie@chef-boutonne.fr
www.chef-boutonne.fr
Commune de Chef-Boutonne

Bulletin d'information municipal - Janvier 2018
Directeur de publication : Fabrice MICHELET
Rédactrice en chef : Sylvie MAGNAIN
Imprimé par Italic 79 • BP 39 • 79500 Melle • www.italic79.com

Chef-Boutonne
Entre source et nature

lundi		*mardi*		*mercredi*		*jeudi*		*vendredi*	
8h30	12h30	-	-	8h30	12h30	-	-	8h30	12h30
13h30	17h	13h30	17h	13h30	17h	13h30	17h	13h30	17h